

ISSN 1142-3404
9 771142 340021

Alpes & Midi

0.95 €

Fondé le 1er juillet 1932, a succédé au COURRIER DES ALPES
fondé le 1er juillet 1849

L'hebdomadaire
des Hautes-Alpes
et de la Vallée
de l'Ubaye

ALPES ET MIDI -
B.P. 194,
05005 GAP cedex
Tel. 04.92.53.50.86 - Fax 04.92.53.35.60
e-mail : contact@alpes-et-midi.fr - Site web : www.alpes-et-midi.fr

ÉcoMobil'
Le 1er Salon de Véhicule électrique et de la Mobilité durable

Plan d'eau d'EMBRUN
Entrée Gratuite

19, 20 & 21 Octobre 2018

N° 4839/11039
27 septembre 2018

COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUECH

INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

Par délibération en date du 7 septembre 2018, le conseil municipal a instauré le droit de préemption urbain sur

toutes les zones urbaines et d'urbanisation futures délimitées par le Plan Local d'Urbanisme d'ASPRES-SUR-BUECH telles qu'énumérées ci-dessous :

Zones UA, UB, UC, UE, UP et 1AU.

Ladite délibération est affichée en mairie pendant un mois à compter du 21 septembre 2018.

Les plans de zonages du PLU sont tenus à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.
